

## Compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2021

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs C. DEROUET – J.C COQUIO - F. LAUTOUR - I. LANGLOIS– C. PELLERIN – V. BESNARD – N. BOUCHARD - J. GUERIN – Ph LETONDEUR - S. POTTIER - P. LESELLIER – A.DURAND – C.LAFONT – S.PICK

**Absents excusés** : V. FOURRÉ

**Pouvoirs** : V. FOURRÉ à A.DURAND

**Secrétaire de séance** : J.C. COQUIO

Tout d'abord, le Maire explique que, le CDD de Sophie FERT au poste de secrétaire de mairie prenant fin au 31/12/2020, il a procédé mi-décembre, avec l'aide du CDG61 (Centre de Gestion), au recrutement de Stéphanie DELACOUR début janvier. Cette dernière a donc donné sa démission de Conseillère Municipale au 31/12/2020, suite à sa nomination à ce poste de secrétaire, ne pouvant cumuler les 2 fonctions.

Comme il y avait 2 suppléants sur la liste électorale, il fallait nommer le prochain sur la liste qui est donc : Stéphanie PICK, présente ce jour.

Le Maire leur souhaite la bienvenue dans leurs fauteuils respectifs.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08/12/2020**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

### **1. a) Approbation des comptes administratifs 2020 et des comptes de gestion du Trésorier - Affectation du résultat - Commune - Lotissement - Station-Service**

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

#### **• COMMUNE**

##### **- Section de Fonctionnement**

Dépenses : 497 106.23 €

Recettes : 887 723.03 €

##### **- Section d'Investissement**

Dépenses : 709 184.60 €

Recettes : 591 631.42 €

**L'excédent de fonctionnement de l'année est de : 390 616.80 €.**

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- C/ 1068 : **504 152.29 €**

- C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : **947 756.97 €**

**(montant disponible pour l'investissement).**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Après lecture du compte administratif de la Station-Service Communale, le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de facturer pour l'année 2019 et 2020 un forfait de 35000€ correspondant à une mise à disposition de moyens techniques et administratifs fournis par les services respectifs de la Commune.

Cette mise à disposition sera reconduite d'année en année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit.

NB : les ratios habituels de Lonlay L'Abbaye par rapport aux Communes du Département (Communes de même strate) ne sont pas encore disponibles auprès de la Trésorerie.

• **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 12 941.95 €

Recettes : 12 941.95 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 12 941.95 €

Recettes : 12 941.95 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

• **STATION-SERVICE**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 520 860.46 €

Recettes : 532 126.27 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 8 353.00 €

Recettes : 29 985.00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau **63 576.65 €** (montant disponible).

A son retour, le Maire commente les chiffres des ventes 2020, impactées par la crise sanitaire du COVID (ex : avril 2020 : -38.5%).

**1. b) Vote du budget primitif 2021 – Commune – 2 Lotissements – Station-service**

• **COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 834 537.30 € pour la section de fonctionnement et 2 213 595.29 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

**Dépenses :**

Charges à caractère général	220 700.00
Charges de personnel	234 400.00
Autres charges de gestion	115 596.00
Atténuation de produits impôts & taxes	55 502.00
Charges financières	11 000.00
Charges exceptionnelles	14 379.00
Dépenses imprévues	45 500.00
Virement à la section d'investissement	1 137 460.30

**Recettes :**

Excédent antérieur reporté	947 756.97
Atténuation de charges (personnel)	49 000.00
Produits des services	68 000.00
Impôts et taxes	386 570.00
Dotations et participations	290 314.33
Autres produits de gestion	89 300.00
Produits exceptionnels & financiers	3 596.00

**Section d'investissement****Dépenses**

Déficit d'investissement reporté	288 792.59
Emprunts et dettes assimilés	59 596.00
Immobilisations corporelles & incorporelles	261 400.00
Immobilisations en cours & opérations	1 603 806.70

**Recettes**

Virement de la section de fonctionnement	1 137 460.30
Dotations fonds divers	612 452.29
Subventions d'investissement	448 103.70
Autres immobilisations financières	14 379.00
Emprunts dettes	1 200.00

- **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 11 555.95 € pour la section de fonctionnement et 11 555.95 € pour la section d'investissement.

**Section de fonctionnement****Dépenses**

Variations des stocks	11 555.95
-----------------------	-----------

**Recettes**

Vente de terrains aménagés	
Produits exceptionnels (intégration stock)	11 555.95

**Section d'investissement****Dépenses**

Intégration stock	11 555.95
-------------------	-----------

**Recettes**

Sortie du stock des parcelles vendues	11 555.95
---------------------------------------	-----------

- **LOTISSEMENT SAINT NICOLAS**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 50 000.00 € pour la section de fonctionnement et 50 000.00 € pour la section d'investissement.

**Section de fonctionnement****Dépenses**

Achat matériel, équipement, travaux	50 000.00
-------------------------------------	-----------

**Recettes**

Produits exceptionnels (intégration stock)	50 000.00
--	-----------

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses**

Intégration stock	50 000.00
-------------------	-----------

#### **Recettes**

Emprunts et dettes assimilées / Avance par la commune	50 000.00
---	-----------

#### **• STATION-SERVICE :**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 662 749.00 € pour la section de fonctionnement et à 27 680.50 € pour la section d'investissement. Excédent de fonctionnement reporté de 63 576.65 €.

### **Section de fonctionnement :**

#### **Dépenses**

Charges à caractère général	656 700.00
Opérations d'ordre	6 049.00

#### **Recettes**

Ventes de carburant	590 818.85
Amortissement	8 353.50
Résultat reporté	63 576.65

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses**

Immobilisations corporelles	19 327.00
Opérations d'ordre	8 353.50

#### **Recettes**

Opérations d'ordre	6 049.00
Excédent reporté	21 631.50

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

### **2. Demande de subventions et appel à projets — Désenclaver, Aménager, Réhabiliter 3 maisons vacantes**

Suite au dernier Conseil du 08 décembre, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander des subventions pour ce projet de 937.880€ HT à l'ETAT (DETR & DSIL) les plus élevées possibles, sachant que le reste à charge serait de 20% minimum pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à demander ces subventions avec les pourcentages les plus élevés possibles.

Le Maire explique avoir été sollicité par la Région pour ce projet pour 2 dossiers :

- la revoiture du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays du Bocage, qui pourrait prendre en compte une petite partie du projet sur les parties communes des logements
- appel à projets « plan de relance / fonds friche / recyclage foncier » pour un dossier à déposer le 26 février.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à répondre à ces candidatures.

### **3. Dossier gîte : étude des devis**

Le Maire donne la parole à Jean-Claude COQUIO, 1<sup>er</sup> adjoint qui suit ce dossier. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre les travaux d'équipement pour l'aménagement intérieur et extérieur du gîte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis de :

- Conforama Flers (matelas, couettes, oreillers, chaises, etc...) pour un montant de 4541.02€ HT soit 5449.25€ TTC
- EJS Domfront (électro-ménager) pour un montant de 4333.33€ HT soit 5200€ TTC
- Espace Enseignes (panneau signalétique y compris le panneau « atelier communal ») pour un montant de 1146.50€ HT soit 1375.80 TTC (pose comprise)
- LP sécurité (extincteurs) pour un montant de 712.94€ HT soit 855,53€ TTC
- Intermarché Domfront (vaisselle) pour un montant de 398.33€ HT soit 477.99 € TTC

Suite marchés publics :

- Lalande (menuiserie) : plus-value 180€ HT soit 216€ TTC
- SCF (plomberie) : plus value de 341€ HT soit 409.20€ TTC
- Courteille (terrassment, VRD) : moins value de 2999.80€ HT soit 3599,76€ TTC

Devis non retenus :

- électroménager Pautrel / Domfront : 4722.77€ HT soit 5667.33€ TTC
- vaisselle Leclerc Flers : 413.80€ HT soit 496.60€ TTC

**= TOTAL : 8653.32€ HT soit 10383.98€ TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis d'un montant de 8653.32 € H.T. pour les travaux du gîte.
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

### **4. Loyers (commerces et cabinet médical)**

#### **a) commerces**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au printemps dernier dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19, trois de nos commerces avaient été contraints de fermer, totalement ou partiellement pendant le 1<sup>er</sup> confinement et que la Commune avait délibéré pour l'annulation partielle ou totale de loyers pour le bar, restaurant et coiffeur.

Lors du 2<sup>e</sup> confinement à l'automne 2020, certains commerces ont de nouveau été totalement ou partiellement fermés.

Pour le restaurant, M. et Mme DEFREVAL ont su s'adapter en proposant des plats à emporter. Ils sont satisfaits de l'aide apportée par le Gouvernement et pensent qu'une aide au niveau de notre loyer ne se justifie pas.

Le Conseil Municipal les félicite pour leur honnêteté et leur objectivité et remercie l'ensemble des entreprises et des Lonléens qui leur apportent leur soutien.

Pour la boulangerie, la possibilité de mettre le personnel au chômage technique était un moyen de réduire les charges. Le Maire pose la question au Conseil Municipal : qu'en pensez-vous ? Il en ressort, à l'unanimité, qu'il n'est pas nécessaire de faire bénéficier de l'annulation du loyer.

Pour le salon de coiffure, seul commerce fermé en totalité en novembre, le Maire propose donc une exonération de 500 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une annulation totale du loyer pour le mois de Novembre 2020 uniquement pour le commerce fermé totalement :

- Le Salon de coiffure, Lon'lay cheveux : **500 € HT** soit 600 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** d'annuler, totalement le loyer de « Lon'lay Cheveux » pour un montant total de **500 € HT**

- **CHARGE M.** Le Maire d'exécuter la présente délibération.

#### **b) cabinet médecin**

Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal du 08 décembre, le Conseil avait délibéré pour un loyer mensuel de 650€ HT par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; loyer auquel il convient d'ajouter une avance pour charges qui s'élève à 82.78 € TTC (eau, électricité, chauffage),.

Mais, après avoir fait le point sur les loyers des différents cabinets de médecin de la région, il semble que 500€ HT/mois, soit 600€ TTC soit la référence sur le marché local.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de location entre la Commune et le médecin, Mme Marion LE MONNIER à compter du 01.01.2021 de **500€ HT soit 600€ TTC/mois + charges : 82.78€ TTC** avec gratuité du 17 août au 31 décembre 2020.

Il autorise M. le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents concernant ce dossier de location.

#### **5. Composition de la Commission animation**

Le Maire informe que lors du Conseil Municipal du 26.05.2020, avait été créée la commission animation dont était responsable Stéphanie DELACOUR :

**Commission animation** : (Bulletin Municipal – Culture – Tourisme – Fêtes et cérémonies – Listes Electorales – Site Internet) : S. DELACOUR – J. GUERIN – N. BOUCHARD – A. DURAND

Suite à la démission de Stéphanie DELACOUR au 31.12.2020, il convient de renommer un responsable.

**Stéphanie PICK** est candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la candidature de Stéphanie PICK dans la commission animation. Les autres membres restent en poste.

- **CHARGE M.** Le Maire d'exécuter la présente délibération.

Alain DURAND fait remarquer que le site internet de la commune est obsolète. Le secrétariat a déjà effectué quelques mises à jour. Le Maire confirme la nécessité de revoir le site, mais à très court terme, il y a d'autres priorités (ex : budget).

#### **6. Prix photocopies**

Depuis 2009, le prix est de : 0.18€ Noir & Blanc et 0.45€ couleur. Le Maire propose, pour faciliter le travail des secrétaires et le rendu de monnaie, de définir les tarifs comme suit à compter du 01.03.21 :

- **0.20€ le prix des photocopies noir et blanc**

- **0.50€ le prix des photocopies couleur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces différents tarifs et charge M. le Maire de les faire appliquer.

## **7. Travaux**

Le Maire donne la parole à Jean-Claude COQUIO, 1<sup>er</sup> adjoint, qui suit les travaux. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre les travaux d'accessibilité PMR pour le restaurant « le Relais de l'Abbaye » : éclairage et rampe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis **de EJS pour un montant de 2262€ HT soit 2714.40€ TTC.**
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

Le 1<sup>er</sup> adjoint informe le Conseil Municipal que la salle polyvalente fera l'objet d'un contrôle obligatoire pour la sécurité. Il convient de faire quelques travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de **LP Sécurité (plan évacuation) pour un montant de 88.20€ HT soit 105.84€ TTC.**
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

## **8. Devis équipement informatique secrétariat**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acheter pour le secrétariat un nouvel équipement informatique, les ordinateurs actuels étant obsolètes (plus de 10 ans) et arrivés à saturation (problèmes réguliers de mémoire et rapidité d'ouverture des dossiers).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de **Micro Informatique à Domfront (2 ordis, sauvegarde, disque dur, Pack Office, écran web cam, onduleur, antivirus) pour un montant de 2542.24€ HT soit 3050.59€ TTC.**
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

## **9. Concours des maisons fleuries 2020**

Le Maire donne la parole à Jean-Claude COQUIO, 1<sup>er</sup> adjoint.

Il fait part au Conseil Municipal, que, suite au concours des maisons fleuries 2020, les bons d'achats, d'un montant total de **760€**, obtenus par les participants, sont valables jusqu'au 06 juin 2021, chez les commerçants de Lonlay L'Abbaye suivants : LE GRENIER A SEL / LE COCCI MARKET / LE RESTAURANT / LA BOULANGERIE / LA COIFFEUSE

Et sont répartis comme suit :

- 40 € : Rolande PASDELOUP / Le Relais de l'Abbaye (restaurant) / Andrée PLET / Jean-Louis ASTIER
- 35 € : Pamela BAILEY / Maryvonne DURAND / Serge HEUZÉ / Régine VILLETTE / Daniel MARY / Marie-Annick LEMERAY
- 30 € : Nicole PELLERIN / Françoise DURAND / Rémy BIZET / Janine BISSON / Paulette CHAMPS
- 25 € : Catherine CHEVALIER / Marie-Josèphe et Maurice SEIGNEUR / Andrée ROMMÉ
- 20 € : Pamela ROMONA / Claudine LEMONNIER / Martine ANDRE / Bernard AUBERT
- 15 € : Claudine LEMONNIER / Pierrette LESCOUZERES / Caroline DUMOULIN / Paulette ROULLIER / Rolande LAGADEC
- 10 € : Sophie LESCOUZERES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces résultats.

### **10. Columbarium : durée concession caverne**

Le Maire informe que lors du dernier Conseil Municipal du 08.12.2020 concernant les tarifs du columbarium, il a été omis de délibérer pour la durée de la concession.

Il propose la durée de concession pour les caverne de **50 ans**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et charge M. le Maire de la faire appliquer.

### **11. Subvention cinéma**

Le Maire informe qu'il a reçu une demande de subvention de la ligue de l'enseignement qui s'occupe du cinéma Génériques sur la commune. Dans le contexte de crise sanitaire, les cinémas étant fermés depuis novembre, l'Association demande 865€ de subvention.

Pour soutenir le cinéma à la Salle Ste-Thérèse, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de **500€ à la Ligue de l'Enseignement de Normandie**. Il autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

### **12. Questions diverses**

Le Maire informe le Conseil Municipal des courriers reçus :

- lettre de M. BIDARD Claude concernant le portail du cimetière St-Michel à restaurer. Le Conseil Municipal décide qu'il n'est pas prévu de faire de travaux pour le moment au cimetière St-Michel.

- lettre de M. BERTRAND Serge concernant une haie de charmilles à replanter au lotissement « le Grand Pré ».

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

- lettre de la CDC « Domfront Tinchebray Interco » concernant l'infiltration des eaux parasites (voires pluviales) à la nouvelle station d'épuration. Le Maire informe qu'un courrier de réponse a été fait par l'avocat (M.PETIT) à ce sujet concernant la compétence sur ce dossier.

Le Maire informe des divers dossiers en cours :

- télé-médecine. Pour désengorger notre médecin qui est sur-bookée, la télémédecine serait-il un autre moyen de l'alléger ?

- Expertise de l'assurance pour les joints à refaire devant la mairie

- permis de démolir pour le bâtiment, route de Beauchêne

Jacqueline GUERIN informe que, suite au départ à la retraite du poissonnier qui venait le jeudi soir, il serait souhaitable de trouver un nouveau poissonnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

